



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

RM,RB/YG

P.V. AEECA 13

P.V. ECEAT 08

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

**Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire**

Procès-verbal de la réunion du 27 février 2019

Ordre du jour :

L'agenda 2030 pour le Luxembourg : Présentation du plan national pour un développement durable par Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, et par Mme Paulette Lenert, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Djuna Bernard, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Diane Adehm, remplaçante de M. Marco Schank, M. Carlo Back, M. François Benoy, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gast Gibéryen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Gilles Roth, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. André Weidenhaupt, Mme Marguy Kohnen, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Manou Tonnar, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Tess Burton, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Viviane Reding, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Eugène Berger, M. Marco Schank, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile
M. François Benoy, Président de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

*

L'agenda 2030 pour le Luxembourg : Présentation du plan national pour un développement durable par Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, et par Mme Paulette Lenert, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable précise que la présente présentation se fait dans le cadre des procédures prévues par la loi, prévoyant notamment que la Chambre des Députés émet un avis sur le Plan national du développement durable.

L'Agenda 2030 est un engagement global adopté en septembre 2015 à New York, et contenant 17 objectifs. Les grands défis pour le Luxembourg dans ce contexte sont :

- Le développement démographique dynamique,
- La diversité de la population résidente et active,
- La dépendance prononcée de l'économie envers un secteur d'activité,
- Les pressions sur l'environnement (perte de la biodiversité).

Madame la Ministre cite les six champs d'action prioritaires définis dans le rapport de mise en œuvre de l'Agenda 2030 en mai 2017, présenté à New York :

- Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous,
- Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir,
- Planifier et coordonner l'utilisation du territoire,
- Assurer une mobilité durable,
- Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles,
- Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable.

Suite aux travaux de la Commission interministérielle du développement durable et des ateliers de co-travail impliquant la société civile, quatre champs d'actions se sont ajoutés en juillet 2018 :

- Assurer les conditions d'une population en bonne santé,
- Promouvoir une consommation et une production durable,
- Garantir des finances durables,

- Contribuer sur le plan global à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.

Madame la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire informe que la vision à long terme du gouvernement prévoit de maintenir l'équivalent de 1 % du RNB pour l'aide publique à la coopération au développement et que l'éradication de la pauvreté restera l'objectif général de la coopération au développement luxembourgeoise. L'approche du gouvernement est de veiller à la cohérence de ses politiques dans l'optique du développement durable. D'un côté, la coopération au développement luxembourgeoise doit respecter les principes fixés dans leurs actions au monde entier, et, de l'autre, toutes les actions prises sur le plan national doivent rester en ligne avec la politique luxembourgeoise de coopération au développement au niveau global.

Le gouvernement a adopté une nouvelle stratégie générale de la coopération répondant aux défis de l'Agenda 2030. Quatre champs d'action ont été définis :

- Améliorer l'accès à des services sociaux de base de qualité (santé, sécurité alimentaire),
- Renforcer l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes (formation professionnelle, employabilité),
- Promouvoir une gouvernance inclusive (réformes administratives, décentralisation, participation de la société civile),
- Promouvoir une croissance durable et inclusive (environnement favorable à l'investissement privé, finance innovante et inclusive, innovation).

La nouvelle stratégie générale de la coopération luxembourgeoise suit, par ailleurs, une approche « des 3 D » : diplomatie, défense et développement. Un nouveau plan d'action pour l'efficacité de l'aide au développement sera élaboré. Il répondra aux principes retenus à la deuxième Réunion de Haut Niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui a eu lieu en 2016 à Nairobi, à savoir l'appropriation locale de l'aide, l'orientation vers les résultats, les partenariats inclusifs, la transparence et le suivi des actions.

Combattre le terrorisme et la criminalité est une autre pierre angulaire de l'action gouvernementale, tout comme l'élaboration du Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, comprenant notamment les aspects de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et de la transparence des flux financiers. Tous ces éléments seront pris en compte lors de l'élaboration des programmes de la coopération.

Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable explique ensuite le lien entre les 10 champs d'action prioritaires et les 17 objectifs du développement durable, tel que repris dans l'annexe A du Plan national du développement durable (pages 96 et 97).

Les pierres angulaires de l'action gouvernementale pour chaque champ d'action prioritaire sont décrites dans l'annexe B du Plan national du développement durable (pages 98 ff). Toutes les actions répondent au défi du développement durable, à savoir de tenir compte des volets économique, social et environnemental, tout en observant la cohérence des politiques. Les instruments pour accélérer l'action gouvernementale sont la sensibilisation et le savoir, la mise en place de processus de cotravail en vue d'assurer la cohérence, la gestion des finances publiques dans l'esprit du développement durable, l'intégration de la recherche et des instruments scientifiques en faveur du développement durable, ainsi que l'instauration d'un suivi et d'une évaluation systématique. A cette fin, des indicateurs de développement durable ont été définis. Les détails figurent sur le site internet du STATEC.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

M. Angel se félicite du fait que le Plan national du développement durable a été préparé en consultant de nombreux acteurs de la société civile. Le fait d'avoir ajouté quatre champs d'action prioritaires aux six déjà définis par le gouvernement ferait preuve du succès de cette méthode. Par ailleurs, M. Angel souligne que les comptes-rendus du Comité interministériel du développement durable sont publics, tout comme par ailleurs ceux du Comité interministériel pour la cohérence de la politique du développement.

M. Wagner évoque les accords de partenariat économique (APE) conclus entre l'Union européenne et des pays tiers. Ces accords sont souvent critiqués par les coopérants et aussi par certains pays africains pour leurs effets négatifs sur les pays en voie de développement. M. Wagner demande si l'impact des APE a été étudié au sein du Ministère. M. Angel fait remarquer que les projets de loi portant approbation des APE avec une série de pays figurent à l'ordre du jour de la réunion du 18 mars 2019 et que le volet de la cohérence des politiques vis-à-vis des pays partenaires y sera discuté. Il informe que l'accord de coalition prévoit de mettre un accent particulier sur l'effet des APE sur la politique de développement et de s'engager pour que l'Union européenne évalue les APE en ce sens. Madame la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire répond que les considérations sur l'effet de la politique nationale sur la politique de coopération seront prises au sérieux. Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ajoute qu'une « check list » sera élaboré pour analyser les projets législatifs quant à leur cohérence avec le développement durable.

M. Galles évoque le baromètre « Fair politics » du Cercle des ONG de développement qui analyse la cohérence des politiques du Grand-Duché et constate que certains points conflictuels y sont détectés. Il souligne l'importance d'une politique financière durable et donne à considérer que l'objectif de l'éradication de la pauvreté comprend également un volet de la politique intérieure. Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable répond que le champ prioritaire de l'inclusion sociale comprend justement cet aspect. Par ailleurs, trois champs d'action visent le secteur économique, à savoir promouvoir la production et la consommation durables, instaurer une économie inclusive et porteuse d'avenir ainsi que garantir des finances durables. Un « sustainable finances roadmap » vient par ailleurs d'être établi. D'autres champs d'action, comme celui de la mobilité, sont transversaux. Madame la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire fait savoir que son Ministère appuie le Cercle des ONG-D dans l'élaboration du baromètre « Fair politics » et en fait un suivi. Certains points relevés dans le passé ont par ailleurs coulé dans la nouvelle stratégie de la coopération. Le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme vise en grande partie le secteur économique.

M. Angel cite des éléments de la déclaration gouvernementale répondant aux recommandations du baromètre « Fair politics », dont la prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et l'étude de la question du devoir de diligence des entreprises domiciliés au Luxembourg.

M. Goerens fait savoir que dans un rapport sur la cohérence des politiques élaboré pour le Parlement européen, il est venu à la conclusion qu'il faut instaurer une instance d'arbitrage unique pour éviter des constats d'impuissance entre différents départements de la Commission européenne. D'un autre côté, il faut responsabiliser les pays qui se sont engagés financièrement afin qu'ils tiennent leurs engagements.

Madame la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire donne à considérer qu'en

matière de coopération, l'orientation vers les résultats est un défi.

Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable répond à M. Goerens que l'institutionnalisation tel que prévue et incluant la définition d'indicateurs et le monitoring constitue une bonne base pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. A côté du CIDD, un grand nombre de groupes de travail ainsi que des plateformes électroniques sont instaurés. Les communes sont intégrées par le « Klimapakt ». Le « screening » des avant-projets de loi a pour vocation d'établir une analyse objective à l'instar des fiches financières. Sur le plan international, des instruments légaux pour sanctionner les pays qui ne tiennent pas leurs promesses font en effet défaut. Une évaluation institutionnelle du développement durable à l'instar de l'évaluation de la politique de coopération par le CAD de l'OCDE ou encore des rapports bi-annuels sur l'environnement ne se fait pas encore. Madame la Ministre évoque l'importance d'instaurer un tel suivi.

M. Back évoque le nombre très élevé de 120 indicateurs objectivement vérifiables mentionnés dans le Plan national de développement durable et donne à considérer que la réalisation des buts à l'aide des indicateurs par secteur contribue à l'appropriation des objectifs qui ainsi deviennent tangibles. Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable fait observer que les indicateurs sont en premier lieu destinés à faciliter la tâche des experts qui rédigeront des rapports de suivi. Cette tâche ne devra pas être confondue avec la sensibilisation et l'information du grand public sur les données principales.

Quant à l'avis de la Chambre des Députés sur le Plan national du développement durable, il est retenu que les Présidents des deux commissions parlementaires se concertent pour proposer une procédure à suivre.

Luxembourg, le 27 février 2019

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel

Le Président de la Commission de l'Environnement, du
Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire,
François Benoy